COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

EXERCICE 1953

AVIS

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE de PARIS rappelle aux porteurs de ses parts bénéficiaires et de ses parts de fondateur qu'il reçoit et conserve en dépôt dans les caisses de son Siège social ou de ses agences, à titre entièrement gratuit, les parts bénéficiaires nominatives et les parts de fondateur nominatives ou au porteur.

Les porteurs de parts bénéficiaires et de parts de fondateur ont le plus grand intérêt à profiter de cette facilité qui leur permet d'encaisser automatiquement, sans frais, leur coupon dont le montant est porté au crédit de leur compte ou tenu à leur disposition.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Capital: 400 Millions de Francs R.C.: Seine N° 50.816 — N° B.F.: 49

RAPPORT

ADRESSÉ PAR L

CONSEIL D'ADMINISTRATION

A LA COMMISSION DE CONTROLE DES BANQUES

BILANS AU 31 DÉCEMBRE 1953 COMPTE DE PROFITS ET PERTES

RAPPORTS DE MM. LES COMMISSAIRES

IMPRIMERIE CHAIX — PARIS

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. GAUSSEL (Georges), Président.

FARNIER (Charles), Vice-Président, Directeur Général.

LAURENT (Charles), Vice-Président.

Boissard (Henri), Administrateur

DAVEZAC (Henry),

Gonon (Maurice),

JAMET (Adrien),

Massot (René),

PERNOT (Alexandre),

POILAY (Edwin),

ROLLAND (Jacques),

Viguié (René),

CENSEUR

M. Hugues (André)

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. LELEU (Raymond).

MARBEAU (François).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

à la commission de contrôle des banques sur l'exercice 1953

Conformément à l'article 10 de la loi du 2 décembre 1945, nous avons l'honneur de vous adresser notre bilan arrêté au 31 décembre dernier et le compte de profits et pertes de l'exercice 1953.

De belles récoltes, une production en expansion, des contrôles abolis, des prix plus stables, des niveaux de vie en progression, un meilleur équilibre des échanges résultant principalement du renversement de la balance des paiements entre l'Europe et la zone dollar marquent apparemment de façon favorable l'année 1953 dans le monde occidental. Les États-Unis ont établi, sur l'ensemble de l'année, de nouveaux records, qu'il s'agisse du volume de la production, de l'ampleur des revenus, du montant des dépenses de consommation et du nombre des journées de travail. Les résultats acquis sont cependant apparus assez fragiles depuis que s'est amorcé outre-Atlantique, vers le début du second semestre, un recul lent et continu de l'activité économique.

En Europe, où la récession américaine n'a pas eu jusqu'à présent de répercussion, mais où elle suscite certaines craintes, de nombreux pays, en particulier la Grande-Bretagne et l'Allemagne de l'Ouest, ont aussi disposé d'un revenu national plus élevé et amélioré leur situation monétaire. A côté des sorties d'or et de dollars des États-Unis qui ont été le principal élément du renforcement des réserves monétaires européennes, l'allègement des restrictions imposées à l'or sud-africain n'a joué qu'un rôle accessoire; il en est de même pour les ventes de métal auxquelles l'U.R.S.S. a procédé, peut-être de façon accidentelle, en vue du paiement de ses importations de denrées agricoles et d'objets fabriqués. D'autre part, le marché unique du charbon et de l'acier a été ouvert en deux étapes; néanmoins, la sidérurgie, peu favo-risée par les circonstances, a été la seule grande industrie en Europe à enregistrer un fléchissement d'activité; de nombreux problèmes soulevés par la création de la nouvelle Communauté restent à résoudre, notamment en matière de fiscalité, de charges sociales et de conditions de transport.

La France n'a pas réussi à réaliser en 1953 les conditions d'un assainissement véritable. Les difficultés des finances publiques, la charge d'une guerre lointaine, un long interrègne gouvernemental, des mouvements sociaux d'une durée et d'une ampleur inhabituelles ont fait de cette année une période de relative stagnation.

L'agriculture a bénéficié à la fois de l'amélioration de ses méthodes et de très bonnes conditions atmosphériques. La récolte de blé a été la meilleure, en tonnage et en rendement, depuis la fin de la dernière guerre. Celles de pommes de terre et de fruits ont été également excellentes. Le cheptel vif s'est accru. La production de vin et de sucre a été largement excédentaire. La baisse des prix à la production qui devait résulter de l'abondance, et qui a effectivement éprouvé certaines cultures ou certaines régions, a été parfois freinée par des mesures gouvernementales. La complexité du système de la distribution n'a permis au stade de la consommation que des baisses tardives et très amorties, favorisées d'ailleurs par des allègements fiscaux sur un certain nombre de denrées alimentaires.

L'indice de la production industrielle, qui s'était légèrement relevé jusqu'à la fin du premier semestre, a ensuite fléchi pour n'esquisser que dans les derniers mois une reprise qui devait s'affirmer en décembre. Dans l'ensemble, la production est restée inférieure à celle de l'année précédente. La plupart des industries de consommation et, notamment, celles des corps gras, du papier et des textiles, ont réalisé des progrès. En revanche, les

industries métallurgiques et mécaniques ont marqué un net recul. La production d'acier a diminué et, si plus du tiers de son tonnage a pu être exporté, les transactions ont été effectuées à des prix peu rémunérateurs. La situation a été difficile dans les charbonnages où, malgré un ralentissement volontaire du rythme de la production, les stocks sur le carreau des mines se sont fortement accrus. La consommation de l'électricité et celle des produits pétroliers raffinés sont, par contre, en progrès. Les industries chimiques ont maintenu dans l'ensemble leur niveau antérieur. La construction électrique a travaillé sur un rythme élevé, un certain fléchissement de la demande de gros matériel d'équipement s'étant trouvé compensé par une plus grande activité de la production d'appareils d'usage domestique. Une certaine reprise a été enregistrée dans les industries textiles, notamment dans les filatures de laine et de coton, et surtout dans le secteur des textiles artificiels; un effort important a été fait par les fabricants pour améliorer la productivité de leurs entreprises et abaisser leurs prix de revient. L'activité du bâtiment a été assez bonne à partir du printemps; le gouvernement a pris, en août et en septembre, plusieurs dispositions destinées à encourager la construction.

Le nombre des chômeurs secourus a augmenté, mais demeure faible, tandis que le travail à temps partiel tend à devenir plus rare.

C'est à la considérer dans ses rapports avec l'extérieur que la situation française apparaît moins favorable. Les réserves d'or et de change de l'institut d'émission ont à peine pu rester stables, malgré l'importance des ressources fournies par l'aide militaire pour l'Indochine, les commandes « off shore » et les dépenses américaines en France. A s'en tenir à ses répercussions sur les avoirs officiels, le tourisme, naguère facteur positif, a entraîné pour la première fois une perte de devises.

La position débitrice de la France dans l'Union européenne de paiements a continué de s'aggraver. Le rythme de cet endettement s'est seulement ralenti. Pour parvenir à ce résultat, il a fallu maintenir pendant la plus grande partie de l'année des restrictions quantitatives dans les échanges avec l'étranger, qui, contribuant au maintien de prix intérieurs élevés, portent atteinte aux facultés d'exportation. C'est seulement en septembre et

en octobre que le gouvernement a rendu la liberté à certains produits, mais les marchandises contingentées représentaient encore à la fin de décembre les quatre cinquièmes en valeur des importations françaises, alors que la proportion était inversée dans la plupart des autres pays de l'Europe occidentale. De ces mesures exceptionnelles de protection, atténuées d'ailleurs depuis le début de 1954, il faut rapprocher les encouragements que reçoivent les exportateurs, principalement sous forme d'avantages fiscaux ou sociaux et de subventions plus directes. Sous cette double action, la couverture des importations par les exportations a atteint un pourcentage qui n'avait pas été obtenu depuis 1950 et le déficit global avec l'étranger a été réduit de moitié. Si des progrès ont été réalisés dans les échanges avec la zone dollar, ils sont moins sensibles vis-à-vis de la zone sterling, où la France se procure un certain nombre de produits essentiels. L'évolution de la structure de nos exportations est aussi un motif de préoccupation : elles sont constituées de plus en plus par des matières premières et des demi-produits, tandis que la part des produits finis tend à décroître.

Ainsi se manifeste sous l'un de ses aspects les plus critiques, la cherté des prix français. Sans doute, après avoir arrêté l'année précédente leur mouvement de hausse croissante, ont-ils connu en 1953 une stabilité relative, mais l'écart qui les sépare des prix mondiaux n'a pas été sensiblement réduit. A côté du développement d'une production pour laquelle, dans certains de ses domaines, des débouchés plus étendus devraient être recherchés, l'atténuation de cette disparité demeure la condition essentielle d'une plus grande prospérité économique.

La situation des finances publiques constitue un autre sujet de préoccupation. Bien que l'aide américaine couvre la majeure partie des dépenses occasionnées par la guerre d'Indochine, l'équilibre du budget n'a pas été réalisé. Malgré quelques économies et un nouvel effort demandé au contribuable sous forme d'élévation d'impôts indirects, l'État n'a pas pu financer par ses ressources normales les charges qui lui incombent pour la reconstruction, le réarmement et l'équipement, ainsi que pour le fonctionnement des services civils en général. Les besoins de la trésorerie n'ont été assurés pendant le premier semestre que par un nouveau recours aux avances de

la Banque de France; à partir du mois d'août celles-ci ont pratiquement cessé d'augmenter et les souscriptions aux émissions du Trésor ont suffi à assurer les échéances. L'État n'a pas cherché à emprunter à long terme; il a seulement, en fin d'année, offert au public des certificats d'investissement à dix ans assortis d'exonérations fiscales.

L'ensemble des disponibilités monétaires a continué de croître. Des deux éléments qui les constituent, l'un, la circulation des billets, a augmenté à un rythme ralenti, tandis que l'autre, le montant des dépôts en banque, variait dans le même sens avec une tendance plus accentuée. La stabilité des prix a ranimé la confiance dans la monnaie. Stimulée par le relèvement des plafonds, la clientèle des caisses d'épagne a repris ses habitudes : l'excédent des versements sur les retraits a été, à peu de chose près, majoré de moitié, par rapport à l'année précédente. Le louis d'or a perdu près du quart de sa valeur et le cours du lingot a presque rejoint ceux des marchés internationaux qui ont eux-mêmes fléchi. Sous réserve d'une poussée en hausse au printemps, les devises ont baissé sur les marchés parallèles et atteint en fin d'année des niveaux qui, dans certains cas, et notamment pour la livre sterling, ne sont plus éloignés des parités officielles. Ces phénomènes de déflation ont rendu moins nécessaires les restrictions du crédit et la Banque de France a ramené son taux d'escompte de 4 % à 3,50 %; la pression exercée sur elle par les besoins économiques s'est faite moins vive.

A la différence des années précédentes, les dépôts bancaires ont tendu à augmenter plus vite que les crédits utilisés. La législation relative aux bons de caisse a été aménagée; désormais, il est à nouveau possible aux banques de se procurer par ce moyen, sans s'exposer à une surcharge fiscale intolérable, des ressources à échéance qui augmentent leurs possibilités de découvert. Les prêts à moyen terme, dont le réescompte est assuré par l'intermédiaire du Crédit national lorsqu'ils intéressent l'industrie en général et par celui du Crédit foncier de France quand ils concernent particulièrement le bâtiment, se sont accrus. Des encouragements ont été donnés au crédit à la consommation, dont les conditions et le développement doivent en même temps être surveillés. Certaines formes de crédit à la construction ont dû être réglementées. Le conseil national du crédit a

rendu la liberté à quelques conditions bancaires. Il en a réduit d'autres, notamment plusieurs de celles qui intéressent le financement des exportations. La fraction bancaire des charges qui grèvent les opérations de commerce extérieur est maintenant devenue modérée eu égard aux soins que celles-ci réclament, à la durée des engagements et à l'ampleur des risques. Elle ne semble pas supérieure à ce que demandent les banques étrangères à leurs clients.

Sur le marché financier, les obligations du type classique ont été de plus en plus délaissées. Trop souvent victime des dévaluations dans le passé, le public a compris les avantages de l'indexation; il a volontiers accepté des rendements à l'émission moins élevés quand il était assuré que le capital ou l'intérêt, ou de préférence l'un et l'autre, seraient calculés par référence à des prix de marchandises ou de services ou que les obligataires participeraient aux bénéfices de l'entreprise. Déjà amorcée antérieurement, l'évolution a tendu à se généraliser surtout pour les émissions importantes. L'Électricité de France, les Charbonnages de France, la Société nationale des chemins de fer français, en particulier, y ont contribué et en ont bénéficié. Le Crédit foncier et la Ville de Paris sont restés fidèles aux emprunts à lots auxquels leur clientèle de souscripteurs est attachée.

Les transactions boursières n'ont à aucun moment pris de l'ampleur. La tendance est restée presque constamment favorable aux valeurs françaises à revenu variable, qui ont ainsi réalisé des progrès; le phénomène provient plutôt d'une réaction naturelle contre la dépréciation excessive des cours que de pronostics optimistes quant à l'importance des bénéfices susceptibles d'être distribués dans un proche avenir. En revanche, la stabilité du franc a ôté une partie de leur attrait aux titres étrangers dont les cours, sur leur place d'origine et notamment à Londres et à New-York, ont varié irrégulièrement. Un certain nombre de sociétés ont profité des avantages fiscaux accordés par le décret du 30 juin 1952 pour distribuer entre leurs actionnaires une partie des titres qu'elles détenaient en portefeuille.

Notre département des affaires financières a connu une grande activité. Il a prêté son concours à l'État, aux collectivités publiques et à des entreprises nationalisées ou privées pour le placement de leurs emprunts. Il a aidé de nombreuses sociétés à augmenter leur capital par des souscriptions en espèces.

Nos opérations commerciales ont continué, dans la métropole, à croître en volume dans une proportion satisfaisante, eu égard aux conditions générales des affaires. Mais leur produit net a peu varié. Le taux moyen des intérêts servis à la clientèle s'est accru, en même temps que les commissions demandées aux utilisateurs de nos services faisaient l'objet de réductions non négligeables. Ainsi s'est développé le mouvement amorcé depuis qu'après avoir surmonté la période difficile de la guerre et des années qui l'ont immédiatement suivie, le système bancaire français s'est efforcé de réduire, avec une ampleur généralement méconnue, le prix de ses services. Nous évaluons à plus de 15 % la perte de recettes qu'ont entraînée en 1953, pour notre établissement, les réductions des conditions résultant du développement de la concurrence et des soixante décisions de caractère général prises depuis 1948 par le conseil national du crédit.

Ces concessions n'ont pu être consenties sans danger pour notre équilibre financier que grâce à l'effort incessant que nous avons accompli au cours des dernières années pour comprimer la hausse de nos frais généraux, entraînés par le mouvement général des prix et des salaires. Nous révisons non seulement nos méthodes, mais encore notre organisation même. Chaque compartiment a été revu afin d'améliorer sa productivité. Nous avons entrepris une étude critique des liaisons entre services et des transformations qu'il conviendrait de leur apporter, notamment par l'utilisation chaque jour plus étendue des facilités qu'offrent les dispositifs mécaniques et électroniques. Nous avons poursuivi l'examen des options que nous offrent aujourd'hui les progrès de la technique : machines comptables ou tabulatrices à cartes perforées, décentralisation ou au contraire regroupement à l'échelon régional ou national, maintien du double report traditionnel ou au contraire institution d'une position comptable retraçant seule les opérations des clients, tels sont parmi d'autres quelques-uns des problèmes auxquels nous nous attachons à trouver des solutions en vue de rendre à moindre frais des services de meilleure qualité. Certains résultats sont acquis, d'autres suivront dès que nos études et nos expériences nous auront permis de tirer des conclusions. Nous avons encore, au cours de l'année, réduit nos effectifs de plusieurs centaines d'employés, sans procéder à aucun licenciement.

Nos agences de Paris et de banlieue ont étendu leur clientèle commerciale. Leurs dépôts ont augmenté, mais les programmes d'investissement élaborés après la guerre sont maintenant très avancés, parfois terminés et, avec la stabilité des prix revenue, beaucoup d'entreprises tendent à moins utiliser les crédits mis à leur disposition. Le total des concours apportés à moyen terme sous la forme des prêts réescomptables au Crédit national ou au Crédit foncier de France marque néanmoins une nouvelle progression. Notre compartiment des crédits à l'exportation est resté très actif et a apporté à notre clientèle une aide appréciée.

En province, l'activité de nos sièges, liée à la marche de l'économie régionale ou locale, est assez diversifiée. A Roubaix et à Mazamet, les détaxes à l'exportation ont favorisé les transactions internationales sur la laine. La stabilité des prix américains a permis aux filatures de coton d'améliorer les conditions de leur exploitation; la situation des tissages reste difficile; les événements d'Indochine ont ralenti les expéditions à destination de ce pays, principalement en provenance des Vosges; ils ont eu les mêmes répercussions sur l'industrie de la soie. Nos agences ont contribué à financer les exportations de céréales rendues nécessaires par l'abondance des récoltes et possibles par les subventions de l'Office national interprofessionnel des céréales. La reconstruction des immeubles détruits au cours des hostilités se poursuit; nous avons inauguré les nouvelles installations de nos sièges de Maubeuge, Brest et Saint-Malo. Nous avons pu affecter un plus grand nombre d'agents à la démarche.

En Tunisie, la récolte d'olives a été abondante au cours de la dernière campagne. La culture des céréales a donné de moins bons résultats que l'année précédente, mais, si la métropole, du fait de ses propres excédents, n'absorbe plus les quantités qui ne sont pas consommées localement, des mesures devront être prises pour dégager ultérieurement ce marché. Nos agences ont prêté leurs concours à ces deux principaux secteurs de l'économie tunisienne et encouragé les activités industrielles de la Régence.

A Madagascar la diminution des stocks de tissus constitués en 1951 a assaini la situation intérieure. Les échanges avec l'extérieur n'ont pas subi de modifications profondes; bien que les exportations aient légèrement augmenté en volume, la baisse des cours les a maintenues en valeur à leur niveau antérieur; les importations sont en régression pour la plupart des articles y compris le matériel d'équipement. La mise en vigueur du code du travail va imposer des charges nouvelles aux entreprises. Nos sièges ont trouvé un aliment nouveau dans le financement des constructions immobilières par des prêts à moyen terme. La création d'un centre mécanographique à Tananarive a permis de réduire les effectifs. Nous avons transféré notre agence de Majunga dans un immeuble neuf et édifié des magasins à Manakara et Tuléar. Nous construisons un immeuble pour le siège de Farafangana, ouvert en 1950, et nous reconstruisons nos agences de Mananjary et Tuléar. Nous continuons l'exécution de notre programme d'amélioration des conditions de logement de notre personnel. Malgré une augmentation générale des salaires qui a chargé les frais généraux, les résultats sont satisfaisants.

Notre département des relations étrangères est intervenu activement dans les règlements consécutifs à des opérations de commerce extérieur. Par la publication de bulletins périodiques, il s'est efforcé d'éclairer les industriels français sur les possibilités que leur offrent les marchés de certains pays et sur la façon de les exploiter.

Au sein de notre organisation, l'agence de Londres joue toujours un rôle particulier, puisque c'est sur ce marché qu'est centralisée la trésorerie de nos agences de la zone sterling. Aussi, s'attache-t-elle à conserver à ses ressources une liquidité exceptionnelle. Malgré cette obligation et bien que la Banque d'Angleterre, manifestant l'amélioration de ses réserves monétaires, ait baissé son taux d'escompte au mois de septembre, elle a réalisé des progrès.

La situation économique et financière de l'Égypte s'est nettement améliorée. Cependant le volume du commerce extérieur s'est contracté sans que la diminution du déficit de la balance commerciale ait été aussi importante que l'année précédente. La production de blé a augmenté. Celle du coton a été moindre en raison de la réduction autoritaire des superficies consacrées à cette culture; grâce à cette intervention, la surproduction a été évitée; le marché a été bien tenu et la campagne s'est terminée dans de bonnes conditions, malgré l'importance des stocks de cette matière existant aux États-Unis. La part de nos agences dans les crédits consentis pour l'exportation, notamment vers la France, s'est accrue. Plusieurs entreprises déjà clientes de notre établissement dans la métropole ont soumissionné à des marchés ou à des concours ouverts en vue de l'exécution de travaux publics. Les commandes qui ont été passées à certaines d'entre elles ont posé des problèmes de financement dont la solution a été facilitée par l'existence de nos sièges dans le pays. Le gouvernement a établi un programme plus étendu de grands travaux et a créé pour l'étudier un organisme autonome, le conseil permanent pour le développement de la production nationale.

Dans l'Inde, le gouvernement s'attache à développer la production agricole et l'équipement industriel. Les résultats acquis n'ont pas encore permis de fournir une alimentation suffisante à une population sans cesse croissante. Des entreprises étrangères ont été appelées à concourir pour l'exécution de grands travaux. Nos agences ont contribué à assurer la trésorerie de plusieurs maisons françaises dont les soumissions ont été retenues. A Bombay nous avons acheté un immeuble où nous avons réalisé une installation mieux adaptée au développement de notre exploitation.

Après la crise de 1952 la situation de l'Australie s'est améliorée et le gouvernement a levé un grand nombre des restrictions qu'il avait imposées l'année précédente aux importations. Nos sièges de Sydney et de Melbourne ont pris une part accrue dans le financement des exportations; ils sont en outre venus en aide aux entreprises françaises à la recherche de débouchés nouveaux et notamment à des firmes qui interviennent dans la construction de grands ensembles industriels. De ce fait, et grâce aussi à la hausse de la laine dans les derniers mois de la campagne, leurs profits ont augmenté.

En Belgique, la production a permis à la fois une augmentation du volume des exportations et une plus large satisfaction des besoins internes. Notre agence de Bruxelles reste attentive à la vive concurrence qui s'exerce dans le domaine bancaire.

En dépit d'une réduction appréciable des achats de la France aux États-Unis, la French American Banking Corporation a maintenu, au cours de l'année 1953, sa participation dans les financements demandés par ses relations. Nos agences étrangères et plusieurs de nos correspondants ont amplifié leurs relations avec notre filiale.

Nous avons apprécié le zèle de nos collaborateurs de tout rang et leur dévouement à notre établissement. Nous nous félicitons aussi de la bonne harmonie qui règne au sein de notre maison et que les sessions régulières du Comité central d'entreprise et des comités d'établissement contribuent à entretenir. Nous n'avons qu'à nous louer de la gestion des œuvres sociales et nous remarquons en particulier le succès croissant des colonies de vacances qui sont maintenant au nombre de cinq et ont accueilli huit cent soixantedeux enfants. Nous aidons nos collaborateurs à résoudre leurs difficultés de logement, principalement en accordant des prêts à taux d'intérêt réduit à ceux qui cherchent à acquérir des appartements sous un régime de copropriété ou qui se proposent de faire construire des maisons individuelles. Nous soutenons par des subventions ou des souscriptions en capital l'action d'offices ou de sociétés d'habitations à loyer modéré. Notre action dans ce domaine a précédé celle du législateur, et dans leur montant, les charges que nous assumons sont très supérieures à celles qu'il a imposées aux employeurs de main-d'œuvre à partir du 1er septembre 1953. Les salaires nominaux sont restés stables; cependant, le personnel a reçu à deux reprises un demi-mois supplémentaire. Ces avantages ont été consolidés en fin d'année par une augmentation d'un peu plus de 8 % des salaires à compter du 1er janvier 1954. Nous avons également majoré l'indemnité dite de treizième mois et diverses primes.

Le bilan qui est analysé par nos commissaires a été établi avec toute la prudence qui est dans nos traditions. Toutes les créances reconnues douteuses, les acquisitions d'immeubles, les dépenses d'aménagement de notre siège social et de nos agences, les achats et installations de matériel ont été amortis.

Notre portefeuille-titres ne présente qu'une variation peu importante

par rapport à l'an dernier et ce poste reste très inférieur à la valeur de réalisation.

Notre trésorerie n'a pas cessé d'être parfaitement liquide.

Compte tenu des frais généraux et des charges de toutes natures, amortissements et dotations aux comptes de provisions, notre compte de profits et pertes se traduit par un solde créditeur de 218.996.089 francs. Ce solde comprend la totalité des résultats obtenus tant par nos sièges de France, de Tunisie et de Madagascar, que par nos agences installées dans des pays étrangers : Angleterre, Australie, Belgique, Égypte, Inde et Monaco.

Conformément à l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par la loi du 17 mai 1946, il y a lieu de considérer comme charge d'exploitation une somme de 48.948.948 francs qui correspond à une répartition de 67 fr. 59 au profit de chacune des 724.204 parts bénéficiaires non amorties.

En vertu du dernier alinéa de l'article 26 de nos statuts, nous vous proposons d'attribuer :

— aux parts bénéficiaires, en supplément du minimum d'intérêt garanti, une répartition de 82 fr. 41 par part, pour en porter le total à 150 francs bruts, ce qui représente..... Fr. 59.681.652

Les droits des parts de fondateur ont été calculés selon les stipulations des articles 40 et 41 des anciens statuts visés au premier paragraphe de l'article 26 des nouveaux statuts; un dividende de 88 fr. 2149 reviendra à chacune des 15.076 parts restant en circulation et cette répartition absorbera un montant de 1.329.928 francs.

Il restera un reliquat disponible de 40.857.561 francs, qui s'ajoutera au solde du report à nouveau des exercices antérieurs lequel passera de 77.171.737 francs à 118.029.298 francs.

M. Adrien Jamet a été nommé administrateur en remplacement de M. Georges Chassy, qui, atteint par la limite d'âge et admis à la retraite après une longue carrière, n'a pas sollicité le renouvellement du mandat qui lui avait été confié au titre de représentant des cadres de notre établissement; son expérience, son jugement et sa courtoisie étaient unanimement appréciés. Les mandats de MM. Henri Boissard, Jacques Rolland et René Viguié ont été renouvelés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1953

Messieurs,

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1953, nous avons l'honneur de rendre compte de l'exécution de notre mandat de commissaires aux comptes, mandat qui nous a été renouvelé par arrêté de M. le Ministre des Finances et des Affaires économiques en date du 1^{er} août 1952 (J.O., 7-8-1952).

Le bilan au 31 décembre 1953, établi conformément aux prescriptions de la Commission de Contrôle des Banques, présente

un total de Fr.	223.698.515.945
contre, en 1952	195.853.624.486

Soit une augmentation deFr. 27.844.891.459

qui peut être considérée comme réelle, le report partiel de l'échéance de fin d'année ayant eu la même influence sur ces deux situations.

Il ressort donc, pour 1953, une diminution de Fr. 4.478.468

La provenance de la somme de 218.996.089 francs est ainsi exprimée dans le compte Pertes et Profits, compte tenu des Charges, Amortissements et Provisions :

ExploitationFr.	179.544.013
Portefeuille-titres et participations	31.570.430
Immeubles	7.881.646
comme ci-dessusFr.	218.996.089

Le résultat net de la branche « Exploitation » est en diminution de 16.389.916 francs, laquelle s'explique par l'aggravation des frais généraux qui n'a point été compensée par l'augmentation des produits, celle-ci ayant été contrariée par l'abaissement du taux d'escompte et certaines réductions de tarifs.

Comme par le passé, des abattements normaux ont été pratiqués sur les créances litigieuses et des provisions nécessaires ont été constituées.

Suivant les principes observés pour les exercices antérieurs, les rubriques « Portefeuille-Titres » et « Immeubles » n'ont supporté aucune quote-part de frais généraux. Elles présentent, par rapport à 1952, un excédent de 5.235.138 francs pour la première et de 6.676.310 francs pour la seconde.

Les 842.098 parts bénéficiaires, dont l'origine a été commentée dans notre rapport sur le bilan de 1946, se sont trouvées ramenées, après le rachat du 1^{er} janvier 1953, au nombre de 724.204.

Ces parts bénéficiaires, conformément à la loi du 2 décembre 1945 modifiée par celle du 17 mai 1946, ont droit chacune à une répartition fixée par le Conseil, qui ne peut être inférieure au dividende distribué à l'action pour l'exercice 1944, ou à 3 % de 2.253 francs, montant de sa valeur de rachat. Ce minimum brut de 67 fr. 59 est garanti par l'Etat et, considéré comme charge d'exploitation, s'inscrit en 1953 pour 48.948.948 francs.

L'amortissement des parts bénéficiaires devant se faire en cinquante ans, à raison de 16.842 titres par an, le montant de la somme globale à répartir diminuera donc d'un cinquantième chaque année. La huitième tranche

a été amortie le 1^{er} janvier 1954. Elle est représentée par les titres portant les n^{os} 747.955 à 764.796 désignés par le tirage au sort effectué le 19 novembre 1953. Les parts bénéficiaires se trouvent ainsi ramenées au nombre de 707.362 à dater du 1^{er} janvier 1954.

Le projet de répartition comporte au profit des parts bénéficiaires une attribution supplémentaire de 82 fr. 41 afin de porter à 150 francs la somme brute à leur revenir au titre de l'exercice 1953.

Les parts de fondateur en circulation s'élèvent toujours à 15.076, nombre dont l'origine a été expliquée dans notre rapport sur l'exercice 1946.

Les droits de ces parts de fondateur résultent des anciens statuts et sont rappelés par l'article 26 des nouveaux statuts établis suivant la décision du 29 mai 1947 de la Commission de Contrôle des Banques. Le projet de répartition alloue à chacune de ces parts une somme brute de 88 fr. 2149 contre 90 fr. 21 l'an dernier.

Il comporte également une attribution aux actions transférées à l'Etat et une répartition au Conseil d'administration, à titre de tantièmes, de même montant que celui fixé l'an dernier par une résolution de la Commission de Contrôle.

Le reliquat de 40.857.561 francs portera le Report à nouveau de 77.171.737 francs à 118.029.298 francs.

Pour compléter les explications qui précèdent, nous indiquons ci-dessous les mouvements des différents postes du bilan et éventuellement leurs particularités.

A l'Actif:

Le poste « Caisse, Trésor public, Banques d'émission » figure pour 12.609.174.180 francs au lieu de 12.113.381.048 francs. Le poste « Banques et Correspondants » ressort à 21.509.365.366 francs, accusant une augmentation de 3.238.060.286 francs.

C'est également une augmentation qui se dégage du poste « Portefeuille-Effets » qui passe de 121.232.408.276 à 140.068.468.863 francs. Le réescompte a été calculé suivant les mêmes principes que l'an dernier.

Par contre, c'est en diminution que se présente le compte « Coupons » qui passe de 321.726.349 à 306.957.984 francs.

Les « Comptes courants » débiteurs sont, à 30.473.603.911 francs, en accroissement de 3.250.614.409 francs.

L'ensemble des « Avances garanties » passe à 9.002.745.510 francs et les « Avances et débiteurs divers » à 2.653.720.105 francs, accusant une augmentation respective de 635.897.811 et de 301.648.287 francs.

Les « Débiteurs par acceptations » qui ont leur exacte contrepartie au Passif dans le poste « Acceptations à payer » s'élèvent à 6.532.882.136 francs, accusant l'un et l'autre une augmentation de 1.215.420.041 francs.

Le poste « Titres » n'accuse qu'un mouvement peu important et se retrouve à 70.022.046 francs, en augmentation minime par rapport au chiffre du précédent bilan.

Les «Comptes d'ordre et divers » débiteurs s'élèvent à 426.575.844 francs, en diminution de 113.834.743 francs, et les créditeurs à 4.582.990.266 francs, en diminution de 331.243.572 francs.

Le poste « Immeubles et mobilier » demeure au montant de l'an dernier, soit 45 millions de francs après amortissement des acquisitions de l'année.

Au Passif:

Les « Comptes de chèques », par suite d'un accroissement de 6.749.120.180 francs, sont portés à 65.446.387.882 francs. Les « Comptes courants », en augmentation de 14.397.170.851 francs, s'inscrivent pour 83.116.997.684 francs. Les « Banques et Correspondants » passent, de leur côté, de 20.235.201.198 à 20.622.029.067 francs.

Les « Comptes exigibles après encaissement » s'élèvent à 11.810.508.693 francs. Les « Créditeurs divers » forment un total de 19.014.794.364 francs, en augmentation de 3.075.711.342 francs sur le montant de l'an dernier.

Les « Dividendes restant à payer » représentent 3.763.506 francs et l'on relève une augmentation de 2.045.960.235 francs sur le poste « Bons et Comptes à échéance fixe ».

Le poste « Réserves » ne varie pas, à 500 millions, le Capital demeurant également inchangé à 400 millions.

Les trois rubriques « Hors Bilan » accusent un total de plus de 132 milliards, en augmentation globale d'environ 3 milliards et demi par rapport au bilan précédent.

Nous avons déjà commenté au début de ce rapport les diverses rubriques du compte « Pertes et Profits ».

Le détail de la répartition proposée figure dans le rapport du Conseil.

Nous avons, comme précédemment, procédé à des contrôles périodiques et, en ce qui concerne l'exercice 1953, les inventaires, le bilan et le compte Pertes et Profits ont fait l'objet par nous des pointages et des vérifications habituels.

En terminant, nous déclarons pouvoir attester la concordance de la comptabilité avec les comptes présentés.

Paris, le 8 avril 1954.

Les Commissaires aux Comptes :

R. LELEU, F. MARBEAU.

RAPPORT SPÉCIAL

DES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Article 40 de la loi du 24 juillet 1867)

EXERCICE 1953

Au regard des dispositions réglementaires concernant les articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867, les renseignements que nous croyons devoir fournir sont les suivants :

Les opérations traitées avec une société ou entreprise dont un administrateur du C.N.E.P. est propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, nous ont été régulièrement notifiées. Elles ont pour objet l'octroi de facilités de caisse, de crédits sous diverses formes ou de cautions. Elles ont toutes le caractère d'opérations d'une banque avec sa clientèle. Elles ont été réalisées aux conditions normales et ne sont donc indiquées ici qu'autant que de besoin.

Nous ajouterons qu'au cours de cet exercice il a été consenti à des membres du Personnel quarante-deux nouveaux crédits non assortis de la garantie prévue par le décret du 28 mai 1946.

Paris, le 8 avril 1954.

Les Commissaires aux Comptes :

R. LELEU, F. MARBEAU.

BILAN AU

	avant ré	partition		
ACTIF		PASSIF		
Caisse, Trésor public, Banques d'émission Fr.	12.609.174.180	Comptes de chèques , Fr.	65.446.387.882	
Banques et correspondants	21.509.365.366	Comptes courants	83.116.997.684	
Portefeuille-effets	140.068.468.863	Banques et correspondants	20.622.029.067	
Coupons	306.957.984	Comptes exigibles après encaissement	11.810.508.693	
COMPTES COURANTS	30.473.603.911	Créditeurs divers	19.014.794.364	
Avances garanties	9.002.745.510	Acceptations a payer	6.532.882.136	
Avances et débiteurs divers	2.653.720.105	DIVIDENDES RESTANT A PAYER	3.763.506	
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS	6.532.882.136	Bons et comptes a échéance fixe	11.371.994.521	
Titres	70.022.046	Comptes d'ordre et divers	4.582.990.266	
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	426.575.844	Réserves	500.000.000	
IMMEUBLES ET MOBILIER	45.000.000	CAPITAL	400.000.000	
SCIED STREET,		REPORT A NOUVEAU	77.171.737	
		Bénéfices de l'exercice	218.996.089	
Total Fr.	223.698.515.945	TotalFr.	223.698.515.945	

HORS-BILAN

40.478.434 889
65.612.689.344
26.601.047.852

31 DÉCEMBRE 1953

après répartition				
ACTIF		PASSIF		
CAISSE, TRÉSOR PUBLIC, BANQUES D'ÉMISSION Fr.	12.609.174.180	Comptes de chèques Fr.	65.446.387.882	
Banques et correspondants	21.509.365.366	COMPTES COURANTS	83.116.997.684	
Portefeuille-effets	140.068.468.863	BANQUES ET CORRESPONDANTS	20.622.029.067	
Coupons	306.957.984	Comptes exigibles après encaissement	11.810.508.693	
Comptes courants	30.473.603.911	Créditeurs divers	19.017.044.364	
Avances garanties	9.002.745.510	Acceptations a payer	6.532.882.136	
Avances et débiteurs divers	2.653.720.105	DIVIDENDES RESTANT A PAYER	179.652.034	
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS	6.532.882.136	Bons et comptes a échéance fixe	11.371.994.521	
Titres	70.022.046	Comptes d'ordre et divers	4.582.990.266	
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	426.575.844	Réserves	500.000.000	
IMMEUBLES ET MOBILIER	45.000.000	Capital	400.000.000	
		REPORT A NOUVEAU	118.029.298	
TOTAL Fr.	223.698.515.945	Total Fr.	223.698.515.945	

HORS-BILAN

Engagements par cautions et avals Fr.	40.478.434.889
Effets escomptés circulant sous notre endos.	65.612.689.344
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS	26.601.047.852

COMPTE DE PROFITS ET

DÉBIT

Attribution aux parts bénéficiaires : a) Intérêt de 3 %, soit : Fr. 67,59 sur 724.204 parts bénéfi-	
ciaires non amorties (considéré comme charge d'exploitation, en vertu de l'art. 8 de la loi du 2 décembre 1945) Fr.	48.948.948
b) Attribution supplémentaire Fr. 82,41 par part	59.681.652
Au total : Fr. 150 » sur 724.204 parts bénéficiaires	108.630.600
Attribution aux actions transférées a l'État : Fr. 82,41 sur 800.000 actions	65.928 000
Attribution au Conseil d'Administration	2.250.000
Attribution aux parts de fondateur, conformément aux statuts, soit Fr. 88,2149 sur 15.076 parts de fondateur restant en	
circulation	1.329.928
REPORT A NOUVEAU	40.857.561
Fr.	218.996.089

REPORT A

Montant reporté a nouveau	Fr.	118.029.298	
	Fr.	118.029.298	

PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1953

CRÉDIT

enéfices de l'exercice, compte tenu des Charges, amortissements et provisions :	
comple tenu des dhardes, amortissements et Provisions.	
— Exploitation Fr.	179.544.013
— Portefeuille-titres et Paticipations	31.570.430
— Immeubles	7 881.646
Fr.	218.996.089

NOUVEAU

Solde Créditeur au 31 décembre 1953	 Fr.	77.171.737
Report de l'Exercice 1953	 	40.857.561
	Fr.	118.029.298

RÉSOLUTIONS

adoptées par la Commission de contrôle des banques en sa séance du 4 juin 1954.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La Commission de contrôle des banques, conformément aux propositions du Conseil d'administration et après avoir pris connaissance des rapports des commissaires :

Approuve les comptes de l'exercice 1953 arrêtés au 31 décembre 1953

et les règlements d'inventaire tels, qu'ils lui ont été présentés;

Fixe à 150 francs par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives du Comptoir National d'Escompte de Paris par application de l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi nº 46-1071 du 17 mai 1946;

et à 88 fr. 2149 par part le dividende revenant aux parts de fondateur, conformément aux statuts d'origine du C.N.E.P.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts du Comptoir National d'Escompte de Paris :

- L'attribution aux actions du C.N.E.P. transférées à l'État d'une

somme totale de 65.928.000 francs;

— Le versement au Conseil d'administration d'une somme de 2.250.000 francs à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

La Commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867 et de l'article 17 du décret nº 46-1246 du 28 mai 1946.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ADMINISTRATION CENTRALE: 14, rue Bergère

SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA

AGENCES DANS PARIS:

S. 2 bis, Av. des Go- |

• T. 2, Bd de Courcelles.

• U. 49, Av. des Champs-

- . A. 147, Bd St-Germain, 1 B. 55, Rue de Rivoli.
- . C. 23, Bd Diderot (G. de Lyon).
- D. 2, Rue Rambuteau. E. 16. Rue Turbigo.
- F. 15. Place de la Ré-
- G. 2, Rue de Flandre et Bureau aux Abat-toirs de la Villette.
- H. 2, Rue du Quatre-Septembre. I. 80-82, Bd Magenta.
- J.19, B⁴de Strasbourg, L. 86, Rue de Clichy. M. 87, Av. Kléber. S. Av. Mac-Maho
- O.71, Boulevard Montparnasse. P. 2, Boulevard Beau
- R. 53, Bd Saint-Michel.
- marchais, (pl. de la Bastille).

- V. 90, Avenue du Général-Leclerc. • W. 75, Rue St-Lazare (Pl. de la Trinité).
 - X.40, R. duCommerce . Z. 2, Pl. St-Augustin.
 - Y. 113, Fg St-Honoré.
- AB. 39, Rue de Ménil- I montant.
 • AC. 14, Rue Bergère.
- AD. 25. Bd Barbès. AE. 44, R. La Fayette. AF. 199, Bd Voltaire. AG. 2, Chaussée de
- AH. 47 bis, Avenue
- AJ. 50, Rue d'Auteuil. AK. 9, Rue du Havre.
- AL. 93, Av. de Villiers. AN. 96, Av. Victor-
- AY. 46, Rue Etienne-

AGENCES EN BANLIEUE:

Asnières. Aubervilliers. Bourget (Le). Clichy-la-Garenne.

Colombes. Elisabethville-sur-Seine. •Enghien-les-Bains. Ermont. *Garches. Levallois-Perret. Livry-Gargan. •Mantes-Ia-Jolie.

*Marines.

Montreuil-sous-Bois.

Montrouge.

 Neuilly-sur-Seine.
 Noisy-le-Sec.
 Pontoise. Pontoise,
Rosny-sous-Bois,
Saint-Denis,
St-Germain-en-Laye. *Sarcelles.

AGENCES A L'ÉTRANGER ET DANS L'UNION FRANÇAISE:

•LONDRES
•BRUXELLES
•MONTE-CARLO •LE CAIRE

•PORT-SAID •BOMBAY CALCUTTA MELBOURNE SYDNEY

DIÉGO-SUAREZ FARAFANGANA FÉNÉRIVE FIANARANTSOA MAJUNGA

MANAKARA MANANJARY MOROMBÉ MORONDAVA TAMATAVE

•TANANARIVE (1) TULÉAR •TUNIS

REPRÉSENTANT: En Argentine, M. A. BECQUEREL, Reconquista, 165, BUENOS-AIRES

- (•) Agences ayant un service de coffres-forts en location.
- (*) Agences fonctionnant périodiquement.
- (1) Agence principale: place Colbert. Bureau: 13, av. de la Libération.

AGENCES EN FRANCE: ·Ferté-Macé (La).

Firminy.Flers-de-l'Orne.

*Fontenay-le-Comte.

*Fresnay-sur-Sarthe. Frontignan.

*Fleurance.
•Fontainebleau

Ganges.

*Givors.

· Abbeville. •Cambrai. *Cancale. •Cannes. Aire-sur-l'Adour. *Aix-en-Othe.
•Aix-en-Provence. •Carcassonne. *Carmaux. •Carpentras. Aix-les-Bains. *Castillon-s-Dordogne
•Castres.
*Caussade.

·Alençon. *Allassac. Amiens. *Ancenis. Angers.Angoulême.

 Annonay. Antibes. *Ant. *Ardentes.

·Argenton - sur Creuse. Armentières.

·Arras. *Aubigné.
•Auch. · Aurillac. ·Autun.

Avignon.Bagnols-sur-Cèze. *Bandol. *Barbezieux.

*Baugé. Bayonne. ·Beaucaire. *Beaucourt.

*Boulou (Le).

*Bourcefranc.

Bourges.
*Bourgueil.

*Boussac.

*Brantôme.

Brest. *Bricquebec.

Brioude.

Bruvères.

Garonne.

•Caen. •Cagnes-sur-Mer.

*Brienne-le-Château.

*Buxières-les-Mines. *Cadillac-sur-

(*) Agences fonctionnant périodiquement.

*Branne.

·Bourg.

*Bourboule (La).

AP. 1, Pl. Gambetta, AP. 1, Pl. Gambetta, AR. 2, R. P. Semart (square Montholon), AT. 12, Bd Raspail, AV. 168, R. de Belle-

Marcel et 27, rue du

*Taverny.
•Versailles.
Vésinet (Le). Vincennes.

•Cavaillon. *Celles-sur-Belle. *Céret. *Gonneville-la-Mallet. *Grand-Lucé (Le). *Chablis. •Graulhet. •Grenoble. •Guerche-de-*Chalonnes-sur-Loire. Châlons-sur-Marne. •Chalon-sur-Saône. •Chambéry. Bretagne (La). *Guerche-surl'Aubois (La). Chambon-Feugerolles. *Guignes-Rabutin. ·Charleville. *Guitres. •Chartres. Château-d'Oléron. ·Havre (Le). *Châteaugiron. *Châteauneuf-sur- Hazebrouck. *Hennebont.
•Honfleur. Sarthe. ·Châteaurenard. Hvères. Châteaurenard.
Châteauroux.
*Châtelguyon.
Châtellerault.
*Châtillon-en-Bazois. *Isle-en-Jourdain (L') *Isle-Jourdain (L'). elssoire. *Availles-Limouzine. •Issoudun. *Châtillon-sur-Seine, Jarnac. *Langeais. *Chaumes-en-Brie. •Langon. *Lannemezan. •Chauny. *Chef-Boutonne. ·Laon. *Chemillé. *Lautrec. ·Cherbourg. •Cholet. *Cirey. ·Laval. *Beaufort-en-Vallée *Cirey.
•Clermont-de-l'Oise.
•Clermont-Ferrand.
•Clermont-l'Hérault.
*Clisson. el ens. Lomagne. *Lesparre. *Beaumont-sur-*Levroux. •Cognac. *Combronde. *Lezav. Beaune. *Beaupréau.
•Beauvais. Compiègne.
Concarneau.
*Condé-sur-Noireau.
*Confolens.
*Conlie.
*Connerré.
*Contres.
Corbeil.
*Couhé-Vérac.
*Coulonges-sur-l'Autize.
*Courc. Compièane. el ibourne. *Ligueil. Belfort. *Belvèze-du-Razès. *Bénévent-l'Abbaye. *Lillebonne. •Limoges. •Limoux. Bergerac.
 Besançon.
 Béthune. ·Lisieux. *Beuzeville. ol ons-le-Saunier. ·Béziers. Lorient. *Lorignac. *Bize. *Cour-Cheverny. *Coutances. *Couterne. ·Blois. •Bolbec *Lude (Le). ·Lunéville. *Bonnétable. *Lusignan. *Coutras. Bordeaux.
Bordeaux-Chartrons. *Cozes. *Cuers. *Dammartin-en-*Lussac-les-Châteaux Bordeaux-Victor- Lyon.
 Lyon-Brotteaux. Hugo. Bordeaux-Capucins. Lyon-Charpennes. Lyon-Croix-Rousse. Lyon-Guillotière. Goële. •Dax. Bordeaux-Nouveaux-Abattoirs. Deauville. Lyon-La Fayette. Lyon-Perrache. Lyon-Villeurbanne. Boulogne-sur-Mer.

Dieppe. •Dijon.
•Dôle.
*Dorat (Le).
•Douai. •Dreux. Dunkerque. *Ebreuil. .Flheuf •Epernay. *Epernon. •Epinal. *Ftables.

•Evian-les-Bains. •Evreux. *Excideuil. *Eymet. *Eysines. *Falaise. •Ferté-Bernard (La). (•) Agences ayant un service de coffres-forts en location.

Metz. *Meung-sur-Loire. *Mireheau-en-Poitou *Monsegur. ·Montauban. *Monthard.

*Mesle-sur-Sarthe.

 Montbrison. Mont-de-Marsan. *Mont-Dore (Le).
•Montélimar. *Montgeron. *Monthureux-s-Saône Montlucon.

Montmédy Montpellier. ·Moulins. •Mouy. Mulhouse. •Murat.

Nancy.Nantes.Narbonne. *Navarrenx. *Nay. *Neuville-de-Poitou Nevers.

Niort.

*Nontron.

*Nogent-sur-Seine.
*Nomeny.

•Mâcon. *Magnac-Laval.

Marseille.
 Marseille-Répu-

-Mauléon-Soule

*Mehun-sur-Yèvre.

*Mauzé-sur-le-

Mignon.

Mayenne.*Mayet.

Mazamet.

•Meaux.

Melun.*Merville.

·Mans (Le).

Marmande.

blique. *Massiac

Maubeuge.

*Ollioules. *Olonzac. •Oloron-Sainte-Marie. *Onzain.
•Orange. *Lavandou (Le). *Lencloître.

•Orléans.
*Ormes (Les).
*Ouzouer-le-Marché.
*Paimbœuf. *Patay. •Pau. *Paulhaguet. ·Lézignan-Corbières. Périgueux.Péronne.

·Perpignan. *Pieux (Les). *Plouay. Poitiers. *Poix. *Poligny. •Pont-à-Mousson.

*Pont-Saint-Esprit. *Pont-Ste-Maxence *Pornic. *Pornichet Port-Vendres.

*Pré-en-Pail. *Prémery. *Puylaurens. Quimper. Reims. •Remirement. Rennes.Réole (La).

•Riom. •Rive-de-Gier. Roanne. *Roche-Bernard (La).
*Rochechouart.
•Rochefort-sur-Mer.
*Roche-la-Molière.
•Rochelle (La).

Rodez. ·Romans. •Romilly-sur-Seine. *Roquefort-s.-Soulzon *Roquemaure. ·Roubaix. •Rouen. Rouen-Saint-Sever.

*Rumilly. •St-Amand-les-Eaux. *Saint-Antonin. ·Saint-Brieuc.

Saint-Claude.

*St-Didier-en-Velay.
•Saint-Etienne.
St-Etienne-Bellevue. *St-Etienne-de-

*Saint-Gaultier. *Saint-Geniès. *St-Hippolyte-du-Fort. Saint-Jean-d'Angély.
Saint-Junien.
Saint-Lô.
Saint-Malo.

·Saint-Omer. *St-Pierre-des-Nids. *St-Pierre-d'Oléron. *St-Pierre-Eglise.

Saint-Quentin.*Saint-Saulge. *St-Savin-s-Gartempe. *St-Servan-sur-Mer. *St-Sever-s.-l'Adour

*Saint-Yorre. Sallanches. Salon.

*Samatan. *Saulieu. Saumur. *Scionzier.
•Sedan.
*Sées.

•Segré. •Sens. Sérémange. •Sète. *Seurre. Sillé-le-Guillaume

•Soissons. *Solliès-Pont. *Sorgues. *Sourdeval-la-Barre.

*Soustons. *Souterraine (La).

•Strasbourg. *Sury-le-Comtal. *Suze (La). *Talaudière (La).

•Tarbes. *Tardets. *Tartas. *Tessy-sur-Vire, *Thouarcé. *Tinchebray.

Toulon. Toulouse. Tourcoing. •Tours.
•Tremblade (La).
•Trouville.
•Troyes.

*Vaas. *Val-André-Pléneuf. *Valence-d'Agen.

Valenciennes.*Vallauris. Vannes. *Vernon. *Vernoux.

*Vic-sur-Seille •Vierzon. *Vigan (Le).

*Vihiers.
*Villaines-la-Juhel.
*Villefort. •Villefranche-s-Saône.

•Villeneuve-sur-Lot. *Villers-Bocage. Voiron. *Vorenne

*Rocroi.

IMP. CHAIX. - 2048-4-54.